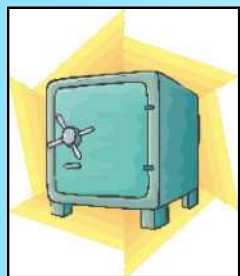


PROJET DE BUDGET 2013 POUR L'ÉDUCATION NATIONALE

Le gouvernement vient de rendre public les éléments contenus dans le projet de budget 2013 qui s'inscrit dans le cadre d'un budget triennal.

Pour l'Éducation nationale c'est un projet qui rompt avec les précédents, notamment parce qu'il met un terme, dans notre ministère, au non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Une rupture qu'il convient de saluer.

Pour autant, la part du budget servant à l'enseignement proprement dit progresse très peu.



I : POSTES BUDGETAIRES

- Aucune fermeture de poste** remplacement de tous les départs en retraites.
- Créations de postes :**
 - 11 476 équivalents temps plein pour permettre d'augmenter le recrutement d'enseignants,
 - 6 000 emplois d'avenir professeurs,
 - 500 postes de non enseignants.

II : RECRUTEMENTS

Ce budget devrait permettre d'ouvrir 43 000 postes aux concours externes.

Sachant que sur 80 000 « master » attribués chaque année par les universités françaises, il serait illusoire de penser que la seule Education nationale pourrait en absorber 43 000. Surtout lorsque l'on sait qu'en 2011- 2012, seuls 31 000 candidats ont passé les épreuves écrites.

Pour atteindre ce nombre de 43 000 le ministère élargit le vivier des candidats en organisant deux séries de concours :

1. **22 100 postes** mis au concours de l'automne 2012 (admissibilité) Ouverts aux étudiants de **master 2**, les épreuves d'admission intervenant en juin 2013 et la stagiarisation à la rentrée 2013.

Ils bénéficieront alors d'une décharge d'au moins trois heures.

Ces recrutements correspondent exactement au nombre de départs en retraite prévus.

2. **21 350 postes** mis au concours de juin 2013 (admissibilité) ouverts aux étudiants de **master 1**.

Ces étudiants effectueront des heures d'enseignement

(service à temps partiel) dès la rentrée 2013. Ils passeront les épreuves d'admission en juin 2014.

Là encore, il faut reconnaître l'effort fait pour les recrutements, même si le ministère doit en clarifier les modes, les modalités de la formation des élèves professeurs ainsi que la durée et le statut de leur stage en établissement.

III : DONNÉES GLOBALES

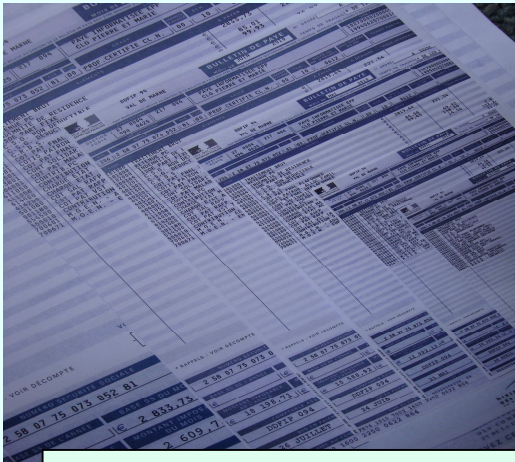
Le budget concerne la « mission enseignement scolaire » de la LOLF (Loi organique relative aux lois de finances) qui passerait de 62,21 milliards d'euros en 2012 à **64,01 milliards d'euros en 2013**. L'augmentation serait alors de **2,89 %**. Une augmentation en trompe l'œil.

En effet, si l'on déduit les cotisations versées par le ministère pour les retraites, l'augmentation des crédits réellement consacrés au fonctionnement du système éducatif n'augmentent que de **0,6 % !**

On doit donc s'attendre à la **persistance de difficultés dans le fonctionnement des établissements** pendant la prochaine année scolaire.

Cette « mission » se décompose en plusieurs « programmes » vous trouverez dans le tableau ci-après le comparatif 2012/2013. (suite en haut de la page 2)

Mission enseignement scolaire = comparatif 2012/2013 des différents « programmes » - en milliards d'euros -			
Programmes	2012	2013	variations
Premier degré public	18,158	18,863	+ 3,88 %
Second degré public	29,671	30,402	+ 2,46 %
Vie de l'élève	3,972	4,188	+5,43 %
Privé (1 ^{er} et 2 ^d degré)	7,105	7,081	0,33 %
Soutien à la politique de l'éducation nationale	2,115	2,150	+ 1,65 %
Enseignement technologique agricole	1,306	1,32	+ 1,07 %
Total mission enseignement scolaire	62,330	64,01	+ 2,69 %



(suite de la page 1)

Une réalité saute aux yeux : **aucune augmentation de la valeur du point d'indice ne semble prévue, cette année encore. Ce blocage des salaires bruts est inacceptable** car il entraînerait une nouvelle baisse des rémunérations en net en raison de l'augmentation des cotisations retraites prélevées sur les salaires.

L'augmentation des salaires et le rattrapage du pouvoir d'achat perdu sont indispensables pour valoriser les métiers de l'enseignement et de l'éducation. Ce sera l'une des priorités de la FAEN. Il serait illusoire d'espérer « refonder » l'Ecole sans valoriser les métiers et revaloriser les personnels.

Rythmes scolaires : la réforme rattrapée par la crise

La FAEN et ses syndicats ont toujours été, hostiles au raccourcissement des congés d'été annoncé par le ministre de l'Education nationale dès avril 2012, intention confirmée par V. PEILLON en septembre 2012.

Plusieurs raisons expliquent notre hostilité.

Tout d'abord, de nombreux pays européens ont des congés d'été plus longs que les nôtres.

Ensuite, **les élèves ont besoin d'une coupure de huit semaines consécutives** c'est ce que confirme François Testu (cf article de la revue « La Recherche » d'octobre 2012). Ajoutons que **la grande majorité des enseignants en a également besoin ainsi que les personnels administratifs et de direction** qui ont déjà des congés scolaires d'été beaucoup plus réduits.

Enfin, le **zonage des congés d'été** annoncé pour faire passer la pilule du raccourcissement de deux semaines de congés d'été auprès des professionnels du tourisme a déjà été expérimenté dans le début des années 80.

Ce fut un tel fiasco (incidence sur le déroulement du bac, absentéisme des élèves...) que la mesure fut très rapidement annulée, sans tambour ni trompettes.

Quelles sont les raisons de ce repli stratégique du ministre évoqué dans un entretien avec le quotidien économique « Les échos » ?

Elles sont principalement au nombre de 2 : **la forte mobilisation des lycéens et des collégiens** en juin 2011 lorsque cette réforme avait été évoquée par le ministre CHATEL ainsi que **la crise économique** qui oblige le gouvernement à revoir à la baisse ses prévisions budgétaires.

De fait, **le ministre de l'Education nationale n'a pas les moyens de payer** la contrepartie financière de l'allongement de 36 à 38 du nombre des semaines travaillées.

Rappelons au passage que pour la FAEN la nécessaire **revalorisation des enseignants et des autres personnels** de l'Education constitue la conséquence logique de l'élévation du niveau de recrutement et de l'importance du rôle social qui est le leur.

La compensation logique d'un allongement du temps de travail ne correspond pas à une revalorisation des fonctions.

« Refondation de l'Ecole de la République »

La FAEN et ses syndicats membres se sont **fortement impliqués** dans la concertation lancée par le ministre de l'Education nationale, pour y défendre les mandats syndicaux qui lui ont été donnés.

12 responsables y sont intervenus et ce travail d'équipe a débouché sur la rédaction **d'une « Note » de 15 pages** dans laquelle la fédération résume ses analyses et demandes concernant les **21 thèmes** abordés lors de la concertation.

Vous pouvez consulter **et télécharger le texte de cette « Note »** que nous avons adressée au Président de la République, au Premier ministre et au ministre de l'Education Nationale.

Elle sera ensuite **largement diffusée** auprès des parlementaires et d'autres élus.

N'hésitez pas à assurer vous-même sa diffusion auprès de vos connaissances ou de nous fournir les coordonnées de collègues auxquels nous pourrions l'adresser.

Le **rapport officiel** de la concertation sera remis au ministre de l'Education nationale, en présence du Président de la République, le **mardi 9 octobre à la Sorbonne**.

RECRUTEMENT DE PERSONNELS EXPATRIÉS

Vous trouverez ci-après les modifications intervenues dans le calendrier du recrutement des personnels administratifs, de direction et d'inspection.

19 novembre 2012 : sélections des **personnels de direction** en poste en France et hors réseau AEFÉ.

23 novembre au 14 décembre : entretiens des **personnels de direction** en fonction dans le réseau AEFÉ (initialement prévus du 6 au 9 novembre), en France et hors réseau AEFÉ.

13 et 14 décembre 2012 : entretiens des IEN (France et étranger).